

Le pack breton

A l'occasion du débat à l'Assemblée nationale sur la mise en œuvre de l'écotaxe et de ses répercussions, le 11 avril, les 21 députés socialistes bretons(*) se sont mobilisés afin d'amender le texte présenté par le gouvernement. Pas une voix n'a manqué et la détermination des députés bretons a permis d'améliorer le projet de loi dans l'intérêt de la Bretagne, mais aussi de tous les producteurs de lait, quelle que soit leur région.

Les députés socialistes bretons, unis et mobilisés, tiennent à adresser leurs remerciements au ministre Frédéric Cuvillier, avec lequel ils ont travaillé de manière approfondie avant le débat pour parvenir à un accord respectant, à la fois, l'impératif européen de mise en œuvre de l'écotaxe et la juste prise en compte des enjeux agricoles et territoriaux.

Le vote de ces deux amendements, qui auront des répercussions dans toutes les régions de production laitière, montre que les députés socialistes bretons constituent une force sur laquelle il faut compter au sein de l'Assemblée nationale.

Jean-Pierre Le Roch (56) a tout d'abord présenté un amendement visant à obtenir l'exonération du dispositif écotaxe des véhicules assurant la collecte de lait. Cosigné par l'ensemble des députés socialistes bretons et de nombreux collègues d'autres régions, cet amendement a suscité la bienveillance du gouvernement qui s'en est remis à la sagesse de l'Assemblée nationale. Le vote positif a été acquis par 86 votes contre 2.



La périphéricité de la Bretagne reconnue

Richard Ferrand (29) a ensuite présenté un amendement, toujours cosigné par l'ensemble des collègues socialistes bretons, visant à porter de 40 à 50 % la minoration de l'écotaxe pour la région Bretagne et de 25 à 30 % pour les Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

L'enjeu était là, de faire reconnaître les coûts de transport propres à la périphéricité des régions concernées.

Après de nombreux échanges, le gouvernement s'en est, une nouvelle fois, remis à la sagesse de l'Assemblée nationale, laquelle a de nouveau fait droit à cet amendement.

* Les 21 députés socialistes bretons : Monsieur Jean-Pierre Le Roch, Monsieur Richard Ferrand, Madame Patricia Adam, Madame Nathalie Appéré, Monsieur François André, Monsieur Jean-Luc Bleunven, Monsieur Gwenegan Bui, Madame Marie-Anne Chapdelaine, Madame Corinne Erhel, Madame Chantal Guittet, Monsieur Gilbert Le Bris, Madame Viviane Le Dissez, Madame Annie Le Houerou, Madame Annick Le Loch, Monsieur Michel Lesage, Monsieur Jean-René Marsac, Monsieur Philippe Noguès, Monsieur Hervé Pellois, Monsieur Marcel Rogemont, Monsieur Gwendal Rouillard et Monsieur Jean-Jacques Urvoas. 🇫🇷



Dossier de la semaine
Une loi pour l'ESS



Vie de la Fédération
BREIS : lieu de réflexions et d'échanges



Interview
Réussir la transition démocratique
Avec Aida Duplessis

Thatcherisme

Quel héritage idéologique laisse Margaret Thatcher? Plus de 20 ans après son départ de la scène politique, ses idées continuent à polluer le débat politique européen. Elle voulait récupérer son argent? Cet égoïsme national décomplexé a perverti l'idée européenne au point que l'avenir même de l'Union est, aujourd'hui, en jeu.

C'est avec cet héritage qu'il faut rompre, aujourd'hui. Dans presque chaque pays de l'Union, des partis s'apprêtent déjà à faire campagne pour un retour aux monnaies nationales.

On peut comprendre le concert de louanges venant de l'extérieur de l'union. Mais venant de dirigeants politiques français les hommages trop enthousiastes révèlent, au minimum, une méconnaissance des dégâts causés par le thatcherisme.

Actions de groupes



A côté du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire, Benoît Hamon travaille également à une loi sur la consommation. Le ministre de l'Économie sociale et solidaire a réuni, le 25 mars, le Conseil national de la consommation (CNC), dans le cadre du processus de concertation relatif à l'élaboration du projet de loi sur la consommation. A cette occasion, le ministre a rappelé les objectifs du projet de loi, qu'il présentera en lien avec Pierre Moscovici, et développé plusieurs mesures.

Le Conseil national de la consommation (CNC) est un organisme paritaire consultatif placé auprès du ministre chargé de la Consommation. Il exerce une double mission. D'une part, il permet la concertation entre consommateurs, usagers et professionnels. D'autre part, il est consulté sur les orientations des pouvoirs publics en matière de politique de consommation. Associé à l'élaboration du projet de loi sur la consommation, il a rendu, le 4 décembre 2012, un avis positif unanime pour l'introduction en France d'une procédure d'action de groupe.

Le ministre a rappelé la visée de ce projet : apporter une réponse au manque d'effectivité du droit des consommateurs, en matière d'information, de droit contractuel ou de voies de recours.

Plusieurs points ont été présentés par Benoît Hamon, comme les principes de l'action de groupe qu'il introduira en droit français pour le traitement des contentieux de masse. Les litiges portant sur la santé seront exclus des actions de groupe.

Concernant la prévention du surendettement, Benoît Hamon a exposé le projet d'instaurer un registre national des crédits aux particuliers, permettant de responsabiliser les prêteurs qui auront désormais une réelle connaissance du niveau d'endettement des demandeurs.

Le ministre a également développé les mesures visant à lutter de manière plus efficace et dissuasive contre la fraude, la tromperie ou l'abus de faiblesse, en ouvrant la possibilité de voir appliquées des sanctions administratives pour les faits les moins graves, et en alourdissant les amendes pénales pour les faits les plus graves.

Une loi pour l'ESS

Le 8 avril, Benoît Hamon a rencontré les salariés et les dirigeants de plusieurs entreprises coopératives dans la 6^e circonscription du Finistère. De Carhaix à Plougastel-Daoulas, le ministre délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, en compagnie du député Richard Ferrand, a vérifié, auprès des professionnels, la pertinence des propositions contenues dans le projet de loi qu'il présentera à la fin du printemps.



A Carhaix au Garage solidaire

La visite finistérienne a débuté par Le Garage solidaire, à Carhaix. Ce chantier d'insertion créé en novembre 2007, vise à l'insertion par l'économie de bénéficiaires du RSA, grâce à une activité d'achat, de location et de réparation de véhicules au service de personnes bénéficiaires de minima sociaux.

Il s'agit donc, par la réparation ou la location de véhicules remis en état, d'une part, d'accompagner et de former des personnes à la mécanique automobile et, d'autre part, de permettre l'accès à la mobilité, donc à l'emploi, de personnes à faibles ressources.

Juste à côté, sur la même zone d'activité, la scierie Aprobois, SCOP créée en 1988, emploie 80 salariés dont 80 % sont des personnes handicapées. Son activité principale est la fabrication de palettes et de caisses, ce qui représente l'utilisation de 40 000 m³ de bois dans une année. En 2011, le chiffre d'affaires avoisinait les 6 millions d'euros.

A Plonévez-du-Faou, la SCOP M.C.A. (Menuiserie Charpente Agencement) est une coopérative artisanale de la filière

bois, spécialisée dans la construction de maisons à ossature bois. Forte de ses 50 salariés, elle est, depuis 1978, l'un des acteurs majeurs régionaux de ce secteur d'activité et est engagée en faveur de la transition énergétique.

A Plougastel-Daoulas, la SCIC AGSEL (Agence pour la Gestion du Service Espaces et Littoral) est une coopérative qui a pour but de promouvoir et développer une activité professionnelle d'entretien et de gestion de l'espace rural et littoral et de fédérer les acteurs du territoire autour de cette initiative.

L'activité, créée en 1998 dans le cadre du contrat baie de la rade de Brest, est devenue une association en 2002, avant d'être transformée en SCIC en 2009.

Toujours à Plougastel, la SCOP Élor Plomberie Chauffage, créée en 1978, est spécialisée dans l'installation d'équipements thermiques. Cette coopérative ouvrière emploie 26 salariés, dont 25 sont sociétaires.

« Les Français ont souvent une fausse image de l'économie sociale et solidaire », a reconnu Benoît Hamon. « Schématiquement, il s'agit de gens cabossés, qui réparent des objets cabossés pour les donner à des gens, cabossés. » Or, il n'en est rien. Cette vision est totalement caricaturale. L'économie sociale et solidaire représente 10 % du PIB et emploie 2,4 millions de salariés. Si on les compare aux entreprises classiques, celles qui fonctionnent sous forme de SCOP ont une durée de vie bien plus importante puisque les profits sont réinvestis dans l'entreprise.



A Plonévez-du-Faou à la SCOP MCA

Benoît Hamon présentera une loi qui servira d'abord à mieux faire connaître les SCOP, mais aussi à permettre à tous les salariés de pouvoir reprendre leur entreprise en SCOP. 🌱

BREIS : lieu de réflexions et d'échanges

Le 23 mars, à Pontivy, Michaël Quernez a succédé à Bernard Poignant à la présidence du BREIS (Bureau régional d'étude et d'information socialiste), l'union régionale du PS en Bretagne.



Michaël Quernez, nouveau président du BREIS

A quelques heures de la manifestation régionale pour l'emploi dans l'agroalimentaire qui se déroulait également à Pontivy, les délégués du BREIS, les élus régionaux et les premiers secrétaires fédéraux ont, naturellement, principalement évoqué la situation économique et sociale de la Bretagne à l'occasion de leur assemblée générale.

« Le BREIS, fondé en 1979 par Louis Le Pensec, doit rester le lieu de réflexions et d'échanges des socialistes bretons », a insisté le nouveau président, qui a fixé deux objectifs à l'Union régionale, pour les semaines qui viennent.

D'abord, porter la voix des socialistes bretons sur le dossier de la décentralisation. « Il s'agit pour nous de trouver les moyens, collectivement, de mieux répondre aux demandes des citoyens et de permettre aux collectivités de Bretagne d'agir pour la croissance et l'emploi », précise le vice-président du Conseil général du Finistère, en charge de l'Économie.

L'Europe constitue l'autre enjeu sur lequel le nouveau président du BREIS souhaite que les socialistes bretons parlent d'une seule voix. « Nous devons expliquer clairement quelle Europe nous voulons. Compte tenu de l'importance de la pêche et de l'agriculture dans l'économie régionale, seules politiques européennes intégrées, nous devons apporter notre contribution au débat qui va s'ouvrir sur l'Europe. » D'autant que la Bretagne a toujours été une région en pointe pour la construction européenne.

Les contributions du BREIS sur la décentralisation et l'Europe poursuivent un même but : rendre l'action publique plus efficace au service des Bretonnes et des Bretons. 🇫🇷

Interview

Réussir la transition démocratique

Avec Aïda Duplessis

Alors que les militaires français commencent à quitter le Mali, les citoyens de ce pays attendent de la France qu'elle permette, au mois de juillet, une consultation réellement démocratique, nous explique Aïda Duplessis, secrétaire de la section socialiste des Français de Bamako.

Cap Finistère : Comment est perçue la présence militaire française au Mali ?

Aïda Duplessis : Toujours aussi favorablement qu'au début de l'intervention.

Les Maliens sont vraiment reconnaissants à François Hollande et à la France d'avoir décidé de faire intervenir l'armée française contre les Islamistes qui faisaient régner la terreur dans tout le nord du pays et qui menaçaient d'entrer dans la capitale, Bamako.

Cap Finistère : Les réseaux islamistes ont-ils vraiment été détruits ?

Aïda Duplessis : Il est très difficile de répondre à votre question mais il semble qu'un certain nombre de jihadistes se sont fondus dans la population. C'est d'ailleurs pour cette raison que les Maliens, en particulier dans le nord du pays, appréhendent le départ définitif des soldats français. Car on ne sait pas où sont passés les jihadistes. Et des embuscades sont encore organisées dans la région de Gao.

Cap Finistère : L'armée malienne est-elle prête à reprendre le contrôle du nord du pays ?

Aïda Duplessis : Pour l'instant, les troupes françaises commencent à organiser la formation de l'armée malienne.

Cap Finistère : Peut-on envisager une solution politique à la question Touareg ou risque-t-on de voir perdurer ce conflit ?

Aïda Duplessis : C'est bien plus

compliqué que ce que vous indiquez. Il existe de nombreuses ethnies au Mali et on ne peut pas considérer les Touaregs comme un groupe totalement homogène. Le problème vient du MNLA qui ne peut en aucun cas se présenter comme le porte-parole de tous les Touaregs.

L'avenir politique du Mali passe d'abord par des élections démocratiques incontestables au mois de juillet. La France doit permettre que ce scrutin se déroule dans de bonnes conditions. Il ne s'agit pas de s'immiscer dans la politique intérieure du Mali, en soutenant un camp contre un autre, mais de s'assurer de la loyauté et de la sincérité de ce scrutin. Or, il semble que le pouvoir en place ne soit pas prêt à laisser se dérouler une transition démocratique. Pour la paix et la stabilité dans la région, il faut que la France aide à la formation de l'armée malienne mais aussi qu'elle soit très attentive à la manière dont se dérouleront les élections. 🇫🇷



Agenda

22 avril

18 h 00 : Conseil fédéral au local du PS à Brest.

25 avril

18 h 30 : Secrétariat fédéral au siège de la Fédération à Quimper.

29 avril

19 h 30 : Bureau fédéral au local du PS à Brest.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 999 - Vendredi 19 avril 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Déserts médicaux dans la Cocopaq

Le 30 mars, le sénateur Jean-Luc Fichet et le président de la Cocopaq, Nicolas Morvan, ont animé une réunion à Moëlan-sur-Mer consacrée à la question des déserts médicaux.

La population du territoire de la communauté de communes du pays de Quimperlé est vieillissante et sollicitera de plus en plus les médecins. D'ici quinze ans le Finistère sera le département breton qui comptera le plus de personnes de plus de 80 ans, les plus 60 ans représenteront plus d'un breton sur trois en 2030

(source ORSB 2010).

« Il est d'ores et déjà prévisible que la Cocopaq creusera son déficit de médecins alors que sa population ne cesse d'augmenter surtout sur les tranches les plus âgées: Scaër avait cinq médecins en 2011, il en reste deux en 2013. Arzano n'aura plus de médecin fin 2013 », a rappelé Nicolas Morvan.

Au niveau régional l'ARS annonce qu'un quart des départements ne seront pas remplacés dans les cinq années à venir.

Pour l'ARS il n'est plus possible de raisonner avec un médecin n'intervenant que sur sa commune. L'avenir passera par un regroupement et une mobilisation des professionnels de santé sur

les territoires. L'enjeu est de motiver les professionnels de santé afin de déterminer collectivement avec les élus, enjeux, découpages territoriaux pertinents, mutualisations des moyens, en incluant les centres hospitaliers dans cette réflexion.

Disparition

Nous avons appris avec tristesse la disparition de Louis Charles, adhérent de longue date de la section de Plougasnou. Élu municipal de 1965 à 1989, il fut un compagnon de route de Tanguy Prigent.

Nous adressons à son épouse Louise, ses enfants et ses proches nos plus sincères condoléances.

Annonces légales & judiciaires

SCI KERNE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, rue Kéravel
29200 BREST

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI KERNE.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : 3, rue Kéravel (29200) BREST.

Objet : L'acquisition, la gestion, la réparation, l'entretien, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; la souscription d'emprunts immobiliers, la cautionnement de prêts ; la mise en garantie de tout ou partie de ses biens immobiliers dans le cadre des emprunts conclus par la société ou ses associés auprès de tout établissement de crédit et notamment l'octroi de cautionnements simples ou solidaires et d'hypothèques.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1 000 euros.

Gérants : Monsieur Laurent MENGUY demeurant à QUIMPER (29000) 5, rue des Coquelicots et Monsieur Xavier MOAL demeurant à BREST (29200) 9, rue de Siam.

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société, ainsi qu'aux descendants ascendants et conjoints, qu'avec le consentement des associés représentant les trois quarts du capital.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.

Avis est donné de la constitution de l'**EURL YANAD** au capital de 10 000 euros. **Siège social :** 30, rue Massillon - 29200 BREST. **Objet :** Crêperie, bar, salon de thé, vente à emporter. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BREST. **Gérant :** Yannick CORFMAT demeurant au 30, avenue George Sand - 37700 LA VILLE AUX DAMES, nommé pour une durée indéterminée.

SARL CRAYON VERT

au capital de 10 000 euros

Siège social : 12, route de Saint Ourzal
29480 PORSPODER
RCS BREST 523 647 931

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 28 mars 2013 a constaté la démission de sa fonction de gérant, de Monsieur MONFORT Serge, demeurant 12, route de Saint Ourzal - 29480 PORSPODER et son remplacement à ce poste de gérant par Madame BOSSAN Véronique, demeurant 12, route de Saint Ourzal - 29480 PORSPODER, à la date du 1^{er} avril 2013. Elle modifie corrélativement l'article 11 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

GÉRANCE-MANDAT

Suivant contrat en date, à VILLENEUVE-SUR-LOT du 1^{er} mai 2013,

La société **GIFI MAG, SAS** au capital de 104 342 108 euros, dont le siège social est Zone Industrielle La Barbière - 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT, immatriculée au RCS d'Agen sous le numéro 478 725 625, représentée par son président, Monsieur Jean-Pierre FRANCONIE,

A donné en contrat de gérance-mandat à :

La **SARL AGEG** au capital de 8 000 euros, dont le siège social est : Lestriguou - 29120 PLOMEUR, en cours d'immatriculation au Tribunal de commerce de QUIMPER.

Les gérants nommés par Assemblée Générale du 8 avril 2013 sont Madame LE BOUT Emilie, Monsieur LE BOUT Giovanni et Monsieur PENCOLÉ Gurvan.

Un fonds de commerce de prestations de services, produits d'équipement de la maison et de bien-être de la personne, culture et loisirs sis : Zone Artisanale de Kerganet - 29720 PLONÉOUR LANVERN.

Du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014, renouvelable par tacite reconduction.

Pour insertion.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats

3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact.peters@bpmconseils.fr

LCMH 29

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : Kérivoal
29490 GUIPAVAS
522 020 205 RCS BREST

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 mars 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime

conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Ludovic FRESSON demeurant Kérivoal - 29490 GUIPAVAS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à GUIPAVAS (29490) Kérivoal. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

SELARL XAVIER MOAL

Avocat

3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

GROUPE OUEST DÉVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée

au capital de 5 000 euros

Siège social : La Gare

29590 PLOUNÉOUR-TREZ

539 811 420 RCS BREST

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 18 janvier 2013, il résulte que Monsieur Claude THÉARD, demeurant à BRIGNOGAN PLAGES (29890) 4, rue Douar Ar Pont, a été nommé en qualité de Président à compter de cette même date, en remplacement de Monsieur Erwan RIOU, démissionnaire.

Pour avis,
Le Président.

MAISONS BAT'YS

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 6 000 euros

Siège social : Kerbasguen

29160 CROZON

RCS QUIMPER B 529 205 403

Suivant délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 avril 2013, les associées ont pris acte de la démission de Monsieur Mikhaël CORBIN de ses fonctions de co-gérant et ont décidé de transférer le siège social de CROZON (29160) Kerbasguen, à SIZUN (29450) 38, rue des Primevères, le tout avec effet à cette même date.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis,
La Gérance.